

Caprins fromagers bio en Rhône-Alpes

Préambule

Ce document a été réalisé à partir de l'observation et de l'analyse de cas concrets et/ou via un travail de recherche bibliographique. Il a été construit avec la collaboration de techniciens des chambres d'agriculture et de divers partenaires, en fonction des besoins et du contexte. Il a fait l'objet d'une validation par des techniciens spécialisés et/ou des agriculteurs pour constituer un outil d'aide à la décision le plus fiable possible.

Il doit cependant être considéré avec précautions, car la réalité qu'il décrit ne peut s'appliquer à toutes les exploitations agricoles existantes : une mise en perspective du document avec le contexte dans lequel il est utilisé est indispensable. Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et des situations : n'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques.

149 élevages caprins de Rhône-Alpes sont certifiés en bio en 2013, soit 6 % de plus qu'en 2012. Ainsi, la région Rhône-Alpes est la première région française productrice de fromages de chèvres bio. Ce nombre représente 9 % des élevages caprins de Rhône-Alpes. Les effectifs moyens sont de 52 chèvres.

La quasi-totalité des éleveurs bio sont fromagers.

Pour les éleveurs caprins de Rhône-Alpes, la conversion bio peut être un moyen d'évolution de leurs fermes et de leurs pratiques. Ce document a pour objectif de présenter des critères techniques et économiques issus d'un suivi de plusieurs fermes bio de Rhône -Alpes effectué dans le cadre du PEP caprin.

Pour certains éleveurs, le choix de l'agriculture biologique (AB) se fait au moment de l'installation ce qui oblige la maîtrise d'une nouvelle activité avec les contraintes de l'AB. Pour d'autres, la conversion bio se fait en cours de carrière avec très peu de changements lorsque les pratiques utilisées sont déjà proches du bio. L'évolution sera surtout économique et corrélée notamment à l'origine des intrants bio et donc de leurs coûts (céréales, concentré protéiques, engrais, semences...).

11 fermes ont été suivies en Rhône-Alpes sur 2 ans (2012 et 2013). Elles se répartissent selon leur ancienneté dans l'AB mais aussi selon leur pratique agricole.

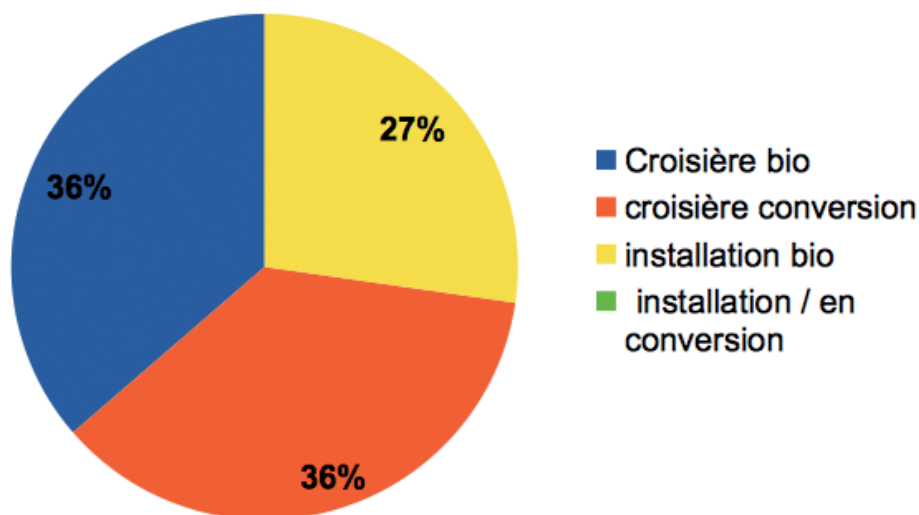
4 possibilités :

- Système en rythme de croisière aussi bien pour les pratiques agricoles que pour l'AB (conversion bio « ancienne ») : 4 fermes suivies
- Système en rythme de croisière avec une conversion bio récente (encore en phase de conversion pendant le suivi) : 4 fermes suivies
- Installation récente et passage directement en bio : pas de phase de conversion (parcelles déjà certifiées en bio et/ou passage directement en bio). C'est possible lorsque les parcelles sont des prairies naturelles, prairies temporaires de plus de 3 ans ou des landes et qu'elles n'ont pas reçues d'intrants interdits en bio depuis plus de 3 ans : 3 fermes suivies

- Installation récente avec une conversion bio : 0 ferme suivie

Sur les 11 fermes suivies, seules 3 ne sont pas spécialisées mais élèvent également des bovins lait voir des bovins viande et/ou des brebis laitières.

Le taux de spécialisation (en UGB caprine) des fermes suivies varie donc de 18 à 100 %.



Les structures des fermes

On rencontre une grande diversité dans les élevages suivis tant au niveau des surfaces, des types de cultures que de la diversité des productions animales.

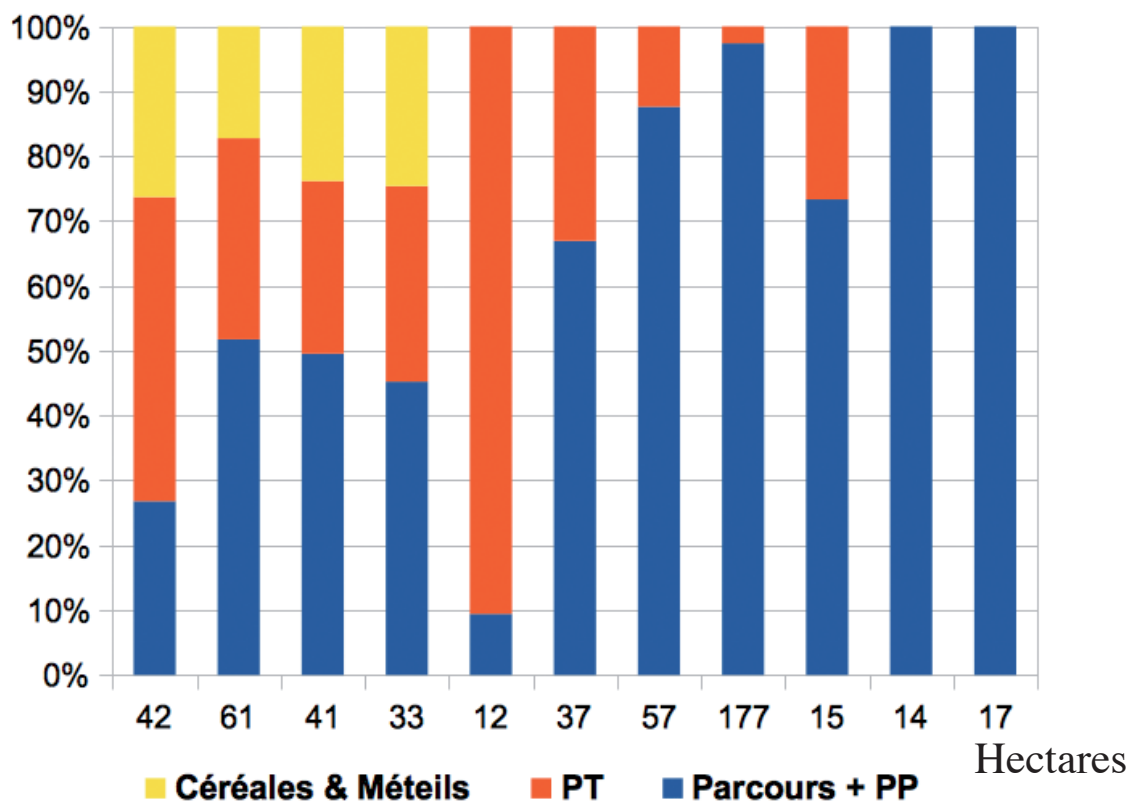
La SAU moyenne des fermes est de 25 ha soit une surface moyenne totale (avec parcours et landes) de 46 ha.

Les surfaces en parcours oscillent de 0 à 172ha. 50 % des éleveurs ont des parcours/landes.

La SFP (PT + PN + parcours/landes) est en moyenne de 42 ha.

On compte 3 fermes avec seulement des landes et parcours. 6 fermes ont majoritairement des surfaces peu productives comme des prairies naturelles (PN), des prairies temporaires (PT) de longue durée et des parcours.

% des surfaces



Seules 4 fermes sur 11 produisent des céréales pour l'alimentation du troupeau. Leurs PT, qui entrent en rotation, permettent d'avoir une flore prairiale plus riche en légumineuses (culture de luzerne, trèfle violet, sainfoin, prairies multi-espèces).

La main d'œuvre de l'exploitation est essentiellement familiale. Elle est en moyenne à 2,2 UMO. 27 % des éleveurs prennent des salariés (de 0,1 à 1 temps plein).

La conduite des surfaces

Les surfaces en prairies sont faiblement fertilisées. Le fumier, parfois composté, est épandu majoritairement sur les prairies de fauche ou les céréales à raison d'une dizaine de tonnes/ha.

Seul un éleveur achète des engrais organiques, type farine de plume. Ils sont épandus principalement sur les céréales.

Les semences (fourragères et céréalières) proviennent en partie de la ferme (pratique courante en bio). La régénération des semences se fait par achat de semences certifiées (GNIS). En cas d'indisponibilité en bio et après obtention d'une dérogation, les achats peuvent se faire en semences conventionnelles non traitées.

Les coûts des semences bio sont variables selon le type, la variété et le lieu d'approvisionnement.

Les semences de triticale avoisinent les 80-90€/quintal, le pois de 90-100€/quintal et celles de maïs 180 à 200€ la dose de 185 000 graines.

Le rendement moyen par an des prairies temporaires est de 6 tonnes/ha et de 24 qx/ha pour les céréales (toutes céréales confondues, dont petit épeautre).

Le troupeau :

Les effectifs oscillent entre 30 et 150 chèvres par exploitation avec une moyenne de 71 chèvres, soit une moyenne de 31 chèvres par UMO (de 17 à 60 chèvres / UMO).

Les races rencontrées sont l'Alpine, la Saanen et des croisées.

Le logement des chèvres :

La réglementation bio impose un minimum de 1,5m²/chèvre adulte et 0,35m²/jeune.

Toutefois, une surface de 2m²/ chèvre adulte est fortement recommandée pour le bien-être de la chèvre.

La reproduction

90 % des mises-bas se font sur saillies naturelles.

La majorité des boucs est achetée.

La période de reproduction est classique pour 10 élevages / 11 avec des mises bas de début d'année pour l'ensemble des élevages suivis. 1 éleveur a 50% de ses chèvres qui mettent-bas en automne (de juillet à octobre).

L'élevage des chevrettes :

Les chevrettes de renouvellement représentent en moyenne 22 % de l'effectif adulte avec un écart allant de 8 à 44 %. 3 élevages sont atypiques avec un taux de renouvellement supérieur à 40 % car leurs troupeaux sont en cours de constitution.

L'intégralité des chevrettes est issue du troupeau (pas d'achat à l'extérieur).

La dérogation « CAEV » permet à 7 éleveurs d'élever leurs chevrettes avec du lait en poudre conventionnel sans antibiotique.

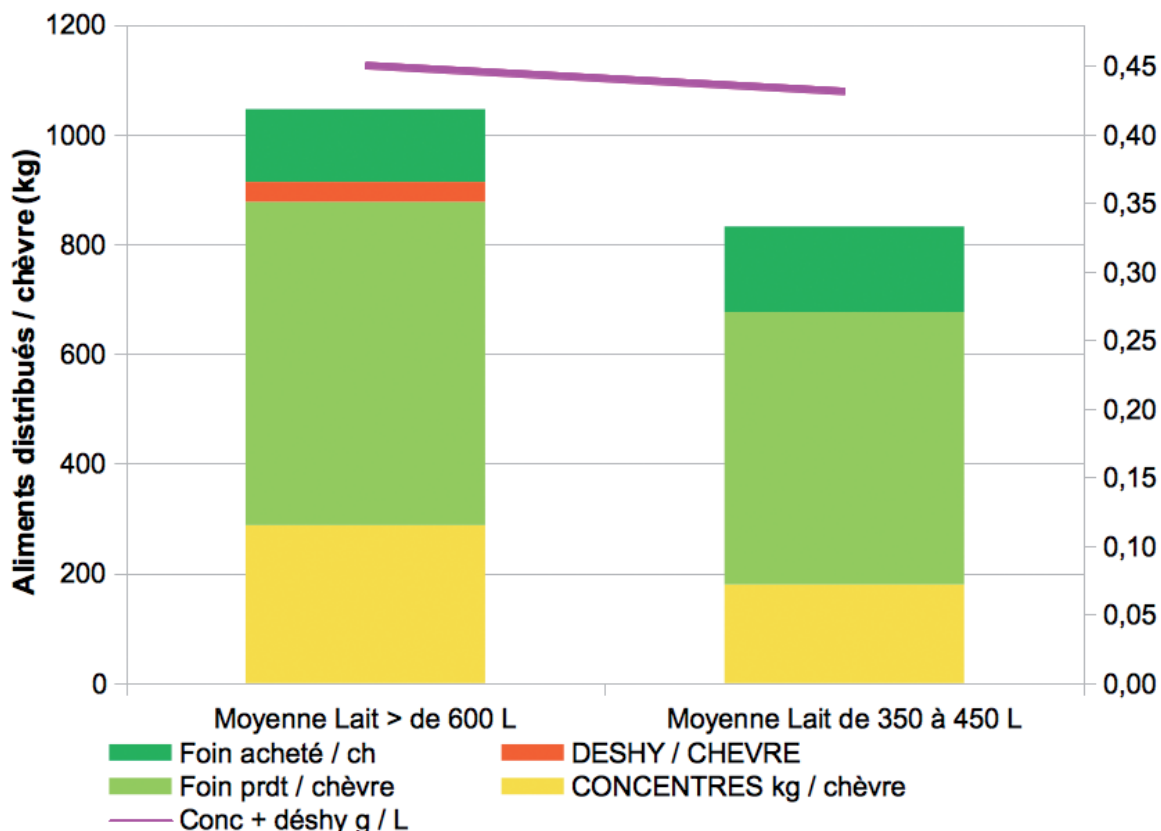
4 élevages élèvent leurs chevrettes, voir quelques chevreaux viande avec du lait des mères ce qui représente entre 1600 à 2900 litres de lait / an soit 13 à 17% du lait produit de ces 4 élevages.

La consommation de lait de chèvre par chevrette oscille entre 100 et 166 litres.

L'alimentation du troupeau :

Tous les troupeaux pâturent une partie de l'année, du printemps à l'automne.

L'autonomie alimentaire (céréales, protéine et fourrages) est recherchée en bio. Elle se traduit par l'autoproduction d'une partie des besoins des animaux, à savoir du fourrage (pâturage, foin, ensilage) et/ou des céréales. Les 11 élevages ont une autonomie moyenne de 70 %. Seuls 4 élevages sont au-dessus de 80 %.



Fourrages (pâture, foin et ensilage) :

650 kg de foin sont distribués en moyenne sur les élevages suivis (de 420 à 950 kg). 2 éleveurs distribuent également de l'ensilage/enrubannage (7 à 15% de leurs fourrages totaux). Ce sont les élevages ayant une production laitière supérieure à 600 litres/chèvre/an qui consomment le plus de foin (plus de 700kg). Les élevages ayant une production comprise entre 350 et 450 litres/chèvre/an consomment moins de fourrage. 2 éleveurs sont autonomes en foin. Un éleveur achète la totalité du foin (système pastoral). Les quantités de fourrages achetées sont en moyenne de 120 kg / chèvre (de 0 à 420).

Le prix moyen est de 175 €/tonne (transport compris). Il varie de 90 à 230 € en fonction du type de foin, du conditionnement et du transport.

Concentrés :

4 éleveurs produisent leurs céréales. Leurs surfaces varient de 8 à 11 ha par exploitation, soit de 25 à 32 % de la SAU (hors landes et parcours).

Les quantités distribuées (céréales, aliment du commerce et luzerne déshydratée) sont en moyenne de 226 kg/chèvre (58 à 370 kg). Elles sont plus élevées pour les élevages ayant des chèvres « fortes productrices » (> 600 l).

La quantité distribuée au litre de lait produit est en moyenne de 470 g.

Le surcoût des concentrés bio achetés varie selon les quantités achetées par livraison, du lieu d'approvisionnement et leur conditionnement (sac, big-bag, vrac).

Pour l'année 2012, les surcoûts bio étaient de 70 à 80 % pour les céréales et les tourteaux. Quant aux

aliments transformés faibles en matières azotées totales (MAT) (type chèvre laitière 16 ou 18 %), les sur-coûts sont de 40 % en moyenne.

Minéraux :

Le coût moyen par chèvre est de 8 € (de 0 à 30€). Cette grande hétérogénéité s'explique par l'utilisation pour un éleveur de minéraux enrichis en plantes. Les minéraux bio ne sont pas enrichis en vitamines. Si ces dernières sont sous forme de synthèse, elles ne peuvent être distribuées qu'en cure.

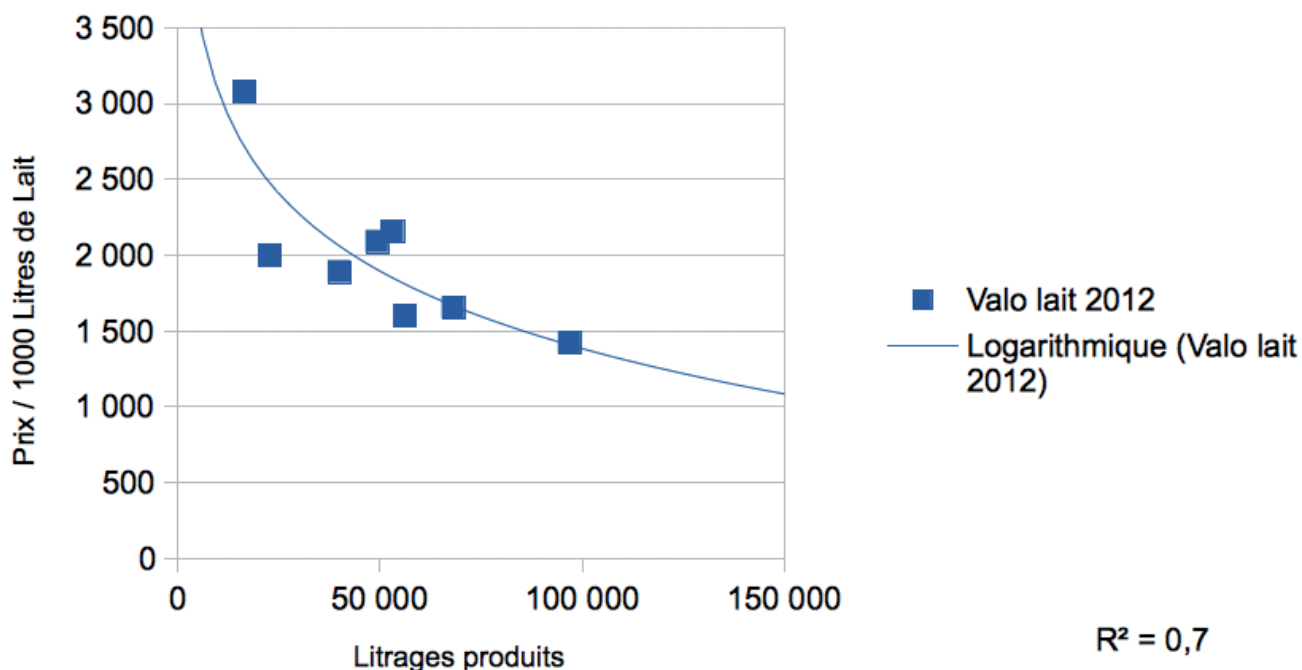
Les coûts alimentaires sont en moyenne de 14 170€ par élevage, soit 120 € par chèvre et 227 € pour 1 000 litres de lait. Ces moyennes masquent de grands écarts, allant de 1 à 9 (voir tableau en fin du document).

Le sanitaire

Les frais vétérinaires et traitements sanitaires s'élèvent en moyenne à 10 € par chèvre et par an (de 2 à 17€). L'utilisation des huiles essentielles occasionne parfois des achats importants sur une année (effet de stock). Les médecines alternatives utilisées sont l'homéopathie et/ou la phytothérapie.

La production laitière :

La production totale de lait de chèvre est en moyenne de 50 400 litres en 2012, soit une baisse de 16 % par rapport à 2011 (- 8 000 litres de lait) essentiellement due à une baisse d'effectifs et à la répercussion de la sécheresse de 2011.



Cette production représente une moyenne de 650 litres de lait par chèvre. On constate des écarts importants entre élevages avec des productions allant de 410 à 1 020 litres par chèvre et par an.

2 groupes peuvent être identifiés à savoir ceux de moins de 450 litres de lait par chèvre et par an et ceux supérieur à 600 litres.

La quantité moyenne de lait par UMO est de 24 450 litres.

La valorisation du lait

Tous les éleveurs suivis dans cette étude sont fromagers. Deux éleveurs commercialisent une partie de leurs fromages via 2 affineurs différents (15 à 35% de leur chiffre d'affaire fromage).

Le lait est valorisé en moyenne à 1 980 € (pour 1000 l pour les spécialisés caprins (de 1 420 à 3 075 €).

On note une corrélation forte ($R^2=0,7$) entre la production totale et le prix de vente : ceux qui ont la plus faible production valorisent mieux le litre de lait.

La gamme de produits repose sur une majorité de lactiques avec une diversification en pâtes molles, yaourts et tommes.

Les circuits de distribution:

L'atout d'une certification bio est de pouvoir vendre une partie des fromages dans les circuits spécialisés et de se différencier sur certains marchés. Sur ces derniers, il n'y a pas de plus-value bio spécifique.

Les autres charges spécifiques au bio :

La certification bio est à la charge du producteur. Elle varie de 400 à 650 € HT / an / exploitation. Il existait ces dernières années une aide de la région Rhône-Alpes à hauteur de 50 % avec un plafond de 450€ HT (aide qui passe à 100 % pendant 3 années à partir de 2015).

Les aides spécifiques bio :

Elles sont de 3 ordres :

- Les aides à la surface (aides PAC), c'est-à-dire l'aide à la conversion et l'aide au maintien
- Le crédit d'impôt agriculture biologique
- L'aide à la certification bio.

Les aides surfaciques bio (conversion et maintien) ne sont pas cumulables avec la PHAE. Aussi, certains éleveurs ont dû choisir entre ces deux types d'aides.

Autres indicateurs économiques globaux :

Les charges opérationnelles s'élèvent en moyenne à 240 €/chèvre.

La moyenne des marges brutes sur 2 ans est de 740 €/chèvre (hors aides) et de 1 267 €/1 000 litres.

Le % EBE/produit brut est de 43 %. L'efficacité technico-économique est comparable au conventionnel. Le montant moyen de l'EBE est de 27 765 € / UMO. Elle est dans la moyenne du réseau national (25 400€ en 2011).

L'analyse de ces données met en lumière plusieurs facteurs-clés de réussite :

- Une autonomie alimentaire élevée en fourrages et en céréales (achat uniquement d'aliments azotés). Dans les exploitations où les surfaces sont labourables, une rotation prairies temporaires à base de légumineuses et céréales avec une utilisation des fumiers rend ces prairies autonomes (intrants non indispensables). Les exploitations qui n'ont que des prairies naturelles doivent privilégier un faible chargement animal.
- Une maîtrise de la production laitière par chèvre. Le troupeau doit être d'un bon niveau génétique au départ.
- Une maîtrise du parasitisme au pâturage. Le troupeau doit être « sain » lors de la conversion.
- Une optimisation de l'alimentation en ajustant les rations aux besoins des animaux.
- Une exploitation saine financièrement.
- Les aides à la conversion permettent de s'adapter plus facilement à l'agriculture biologique. Le passage en bio d'une exploitation en difficulté ne permet pas de redresser la situation, car souvent cela masque des problèmes de maîtrise du troupeau, des surfaces et des investissements.

Tableau de synthèse des indicateurs techniques et économiques des fermes suivies

Critères	Moyenne	Mini	Maxi
SAU (ha)	25,48	4,6	56,5
Surface totale (ha)	45,88	11,57	177,08
Parcours utilisé (ha)	20,40	0	172,48
Rdt moyen PT (T/ha)	5,59	2,89	7,56
Rdt moyen céréales (qx/ha)	24,50	20,40	29,50
UMO totale	2,20	1,5	3,1
UMO familiale	2,09	1,5	3
Nombre chèvre	71	30	151
% chevrette	22,8%	15,4%	29,0%
Lait total produit	50 412	16 500	96 943
Lait / chèvre	650	408	1 023
Lait /UMO	24 450	10 904	35 456
Fourrage total/chèvre (kg)	650	421	950
Fourrages achetés/ch (kg)	119	0	421
Prix fourrage acheté	176 €	91 €	229 €
Concentré/chèvre (kg)	226	58	371
Concentré / litre lait (g)	470	154	660
Minéraux €/ch	8 €	0 €	30 €
Sanitaire €/ch	10 €	2 €	17 €
Coût alimentaire cap	14 173 €	3 068 €	24 443 €
Coût alimentaire/ch	119 €	36 €	202 €
Coût alimentaire/1000l	227 €	55 €	495 €
Prix litre lait (€/1000l)	1 985 €	1 419 €	3 075 €
Produit total	110 808 €	89 887 €	137 560 €
Produit total/ch	987 €	852 €	1 127 €
Ch OP / ch	245 €	158 €	326 €
Ch OP / 1000l	458 €	198 €	1 012 €
% ch OP/produit brut	22	14	37
MB /chèvre hors aide	740 €	363 €	1 012 €
MB / 1000 litres	1 267 €	901 €	1 698 €
EBE	62 916 €	45 047 €	93 563 €
% EBE/PB	43	28	58
EBE/UMO	27 764 €	22 524 €	34 033 €

Document réalisé en 2014 par Christel NAYET (RTR petits élevages bio chambre d'agriculture de la Drôme) avec l'appui de Philippe ALLAIX (chambre d'agriculture Loire), Anne EYME GUNDLAC (chambre d'agriculture Drôme), Marie-Annick DYE et Véronique GITTON (chambre d'agriculture Isère), Sylvie AUJOGUE (PEP caprin), Christine GUINAMARD (IDELE).

Caprin fromagers bio en Rhône-Alpes

2015

▼ Contact

Christel NAYET

Référente technique régionale
Petits ruminants et monogastriques biologiques
Chambre d'agriculture Drôme
Tél. : 04 27 46 47 06
cnayet@drome.chambagri.fr

Ce document est édité par les
Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes,
établissements agréés pour leur activité
de conseil indépendant à l'utilisation de
produits phytosanitaires sous le n° IF01762.